



Conseil économique et social

Distr. générale
8 mai 2014
Français
Original : anglais

Session de 2014

Point 5 (c) de l'ordre du jour provisoire*

Segment de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué en application des paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.



Déclaration

Nous, représentants de gouvernements nationaux et locaux, d'organisations régionales, d'organisations non gouvernementales internationales, régionales et locales, d'établissements universitaires, de parlements, du secteur privé et des familles, soit 227 participants de 73 pays représentant tous les continents, présents au Sommet mondial de la famille +9 et ayant soumis les points inscrits à l'ordre du jour à des débats très participatifs et fructueux lors de toutes les séances plénières;

Tenant compte du fait que l'échéance fixée en 2000 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche et reconnaissant que des efforts supplémentaires sont exigés pour les atteindre;

Reconnaissant que, pour préserver les acquis obtenus dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, d'autres mesures doivent être prises pour continuer d'avancer après l'échéance de 2015;

Prenant note des efforts déployés à l'échelle mondiale pour organiser des consultations et des discussions à tous les niveaux, entre les Gouvernements et l'ensemble de la société civile, sur la conception d'un programme de développement pour l'après-2015 capable de répondre aux défis mondiaux du vingt-et-unième siècle tout en capitalisant sur les objectifs du Millénaire pour le développement;

Reconnaissant que les deux plus grands défis qui se posent à l'échelle mondiale sont de mettre un terme à la pauvreté et de promouvoir le développement durable en mettant en place un nouveau programme capable de réunir toutes les parties prenantes déterminées à changer le cours des choses, de rejeter le statu quo, de confronter les difficultés, de transformer notre façon de penser, de trouver de nouvelles façons de travailler et de faire évoluer les mentalités;

Se félicitant des résultats positifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, du rapport du Secrétaire général intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement pour l'après-2015 », et du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargées d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, dans lequel le groupe présentait une vision et un cadre de référence pour le programme de développement de l'après-2015 tout en mettant l'accent sur le fait que ce dernier devait refléter les préoccupations des peuples;

Saluant et soutenant la vision holistique du développement durable élaborée lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, englobant les quatre dimensions de la société (le développement économique, l'inclusion sociale et culturelle, la viabilité environnementale et la bonne gouvernance, y compris la paix et la sécurité) et reconnaissant que la voie du développement durable passe par un cadre mondial de coopération prenant en compte les dimensions ci-dessus;

Considérant les recommandations et les déclarations du premier Sommet mondial de la famille, organisé à Sanya, en Chine, en 2004, du Sommet mondial de la famille +1, organisé à Aracaju, au Brésil, en 2005, du Sommet mondial de la famille +2, organisé à Amman en 2006, du Sommet mondial de la famille +3, organisé à Varsovie en 2007, du Sommet mondial de la famille +4, organisé au Caire en 2008, du Sommet mondial de la famille +5, organisé à Istanbul, en Turquie, en 2009, du Sommet mondial de la famille +6, organisé à Paris en 2010, du Sommet

mondial de la famille +7, organisé à Abu Dhabi en 2011 et du Sommet mondial de la famille +8, organisé aux chutes d'Iguaçu, au Brésil, en 2012;

Notant les résultats des préparatifs et la célébration de l'Année internationale de la famille en 1994, les préparatifs et la célébration de son dixième anniversaire en 2004 et l'importance des préparatifs du vingtième anniversaire qui sera célébré en 2014;

Saluant les résultats et les recommandations des cinq séances plénières organisées lors du Sommet mondial de la famille +9 sur les cinq réorientations fondamentales pour un programme de développement durable ambitieux, intégré et tourné vers l'avenir;

Avons adopté la déclaration suivante :

La nouvelle période post-2015 exige une vision innovante et un cadre adapté reposant sur l'intégration de la croissance économique, la justice sociale, la paix et la gestion de l'environnement, et constituant à la fois les principes directeurs et les normes opérationnelles à l'échelle internationale et locale, tout en répondant à l'ensemble des aspirations et des besoins.

Les cinq transformations fondamentales du programme de développement pour l'après-2015 doivent être soutenues par un partenariat multipartite entre les gouvernements, les organisations internationales et régionales, les autorités locales, les parlementaires, les organisations de la société civile, les instituts de recherche et les universités, le secteur privé, les groupes de bénévoles et les familles, afin de canaliser les engagements et les actions du plus grand nombre d'acteurs, sans oublier que le succès de ces partenariats repose sur l'attribution des rôles et des responsabilités et l'obligation explicite de rendre des comptes.

En fixant des cibles et des objectifs clairs pour le nouveau programme, on pourra envisager de grands changements; le programme doit avoir un impact significatif sur le développement durable; il doit véhiculer un message convaincant et facile à comprendre; il doit disposer d'indicateurs mesurables; il doit être largement applicable et s'appuyer sur la voix des peuples et la dignité de la personne.

Ne laisser aucune famille de côté

Le programme doit également s'attaquer aux causes de la pauvreté, de l'exclusion et de l'inégalité et répondre aux préoccupations des plus vulnérables pour qu'à l'avenir, ce ne soit plus le revenu, l'origine ethnique, le handicap ou la situation géographique, qui dicte si une personne vivra ou mourra, si une mère pourra accoucher sans danger ou si un enfant aura des chances de s'en sortir.

En outre, le programme doit connecter les familles des zones rurales et urbaines à l'économie moderne avec des infrastructures de qualité (routes, électricité, irrigation, télécommunications, perspectives économiques, services de santé de qualité et éducation pour tous).

Le programme doit mettre fin à toutes les formes de discrimination; promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, et filles et garçons; établir des règles claires pour l'égalité des droits en matière d'héritage et d'accès à la propriété (biens et entreprises); s'assurer que la communauté contrôle les ressources

environnementales; garantir la sécurité personnelle des individus et fournir l'accès généralisé à la justice sociale fondamentale et à la paix.

Compte tenu des considérations qui précèdent, nous formulons les recommandations suivantes :

a) la pauvreté familiale doit être éliminée et les familles doivent pouvoir bénéficier d'un système de protection sociale adéquat;

b) il faut intégrer les questions familiales dans les objectifs de développement durable et les cibles connexes;

c) tous les membres de la famille doivent recevoir une éducation de qualité et avoir accès à des services de formation continue ainsi qu'à des soins de santé de qualité;

d) il faut promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence.

Placer le développement durable au cœur du nouveau programme de développement

En favorisant des modes de consommation et de production durables, et en gérant les ressources naturelles nécessaires à l'économie, les gouvernements nationaux et locaux, et les entreprises et les familles peuvent établir et maintenir un équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, et définir les éléments fondamentaux d'un mode de vie durable adapté à tous.

Le nouveau programme doit créer un environnement propice à la bonne gouvernance sur le plan national et local, et prendre en compte le fait que le respect des droits de l'homme, la paix et la sécurité, la transparence et la responsabilisation sont des éléments indispensables pour parvenir à la réalisation de toutes les dimensions du développement durable. Étant donné que le développement durable est la somme des actions de toutes les familles, il est important que toutes les parties prenantes puissent participer aux processus de décision à tous les niveaux.

Par conséquent, nous formulons les recommandations suivantes, en plus de celles énumérées ci-dessus :

a) Garantir l'accès universel à l'énergie pour toutes les familles;

b) Augmenter la part des énergies renouvelables dans la palette énergétique mondiale;

c) Améliorer la qualité des sols, réduire l'érosion et lutter contre la désertification;

d) Garantir à toutes les familles la sécurité en matière d'eau et d'alimentation.

Transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusif

Le nouveau programme doit susciter une mutation économique profonde afin d'éliminer la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie de toutes les familles. Il doit y avoir une croissance rapide, équitable, inclusive et durable pour relever le défi du chômage, notamment chez les femmes et les jeunes.

Il faut, en priorité, créer des opportunités pour des emplois décents et de qualité, et sécuriser les moyens de subsistance pour favoriser une croissance inclusive capable de réduire la pauvreté et les inégalités. Mais cela ne suffit pas. La population doit être éduquée, formée et dotée des compétences nécessaires pour réussir sur le marché du travail et répondre aux demandes des entreprises qui recherchent des travailleurs plus qualifiés.

Des politiques de soutien aux PME et aux micro-entreprises permettront à ces dernières de développer leurs capacités pour créer de la valeur ajoutée, en innovant et en absorbant les nouvelles technologies, ainsi qu'en fabriquant des produits plus diversifiés et de meilleure qualité. Les gouvernements doivent favoriser un environnement stable permettant aux entreprises de prospérer, en plus de mettre en place des cadres réglementaires simples et intelligents pour le démarrage, le fonctionnement et la fermeture des entreprises.

Compte tenu de ces constatations, nous formulons les recommandations suivantes :

- a) Promouvoir le plein emploi productif et un travail décent pour tous ainsi qu'une protection sociale;
- b) Accroître le nombre d'emplois décents et de qualité et sécuriser les moyens de subsistance;
- c) Diminuer le nombre de jeunes déscolarisés, sans emploi ou sans formation;
- d) Renforcer les capacités productives en fournissant un accès universel aux services financiers et à l'infrastructure;
- e) Créer un environnement propice aux entreprises et stimuler l'entrepreneuriat, y compris le travail autonome chez les jeunes et les femmes;
- f) Favoriser l'assouplissement des modalités de travail afin de pouvoir concilier travail et vie de famille;
- g) Reconnaître et indemniser le travail non rémunéré au sein de la famille.

Construire la paix et créer des institutions publiques efficaces, transparentes et responsables

La base essentielle pour bâtir des sociétés paisibles et prospères est l'absence de conflit et de violence. Les États compétents et réceptifs et les sociétés respectueuses de la famille peuvent construire des institutions publiques et des gouvernements transparents et responsables prenant en compte les besoins des

familles. Un changement profond reconnaissant la paix et la bonne gouvernance comme des éléments essentiels du bien-être doit intervenir.

Les sociétés doivent organiser leur dialogue par le biais des institutions et les autorités nationales et locales doivent travailler de concert avec les familles pour réduire rapidement la corruption, le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, les revenus d'actifs non déclarés et le commerce illicite d'armes et de drogues.

Compte tenu de ces constatations, nous formulons les recommandations suivantes :

- a) On doit reconnaître que le respect des libertés et des droits fondamentaux de tous les membres de la famille est essentiel pour le bien-être des familles et de la société dans son ensemble;
- b) Il faut réduire la fraude et la corruption et obliger les responsables à rendre des comptes;
- c) Il faut garantir la transparence des flux financiers et accroître la participation publique et l'engagement civique dans les processus de prise de décision à tous les niveaux.

Créer un nouveau partenariat mondial

Recommandations :

- a) Le nouveau partenariat mondial doit être basé sur une véritable coopération afin de renforcer l'équité, la solidarité, les droits de l'homme, le développement et la prospérité pour toutes les familles du monde;
 - b) Le partenariat doit fusionner environnement et développement, et s'attaquer aux causes et aux symptômes de la pauvreté dans une approche intégrée et universelle.
-